

**Avenant n°1 à la convention entre l'association
France Nature Environnement Loire et
la Communauté de Communes de Forez-Est pour
l'année 2024**

Entre

La Communauté de Communes de Forez-Est (CCFE), Établissement Public de Coopération Intercommunal, personne morale de droit public situé dans le Département de la Loire, ayant son siège social sis à FEURS (Loire) 13 avenue Jean Jaurès 42110 Feurs, dont le numéro de SIREN est 200 065 894,

Représentée par Monsieur Pierre VERICEL, agissant en sa qualité de Président de ladite Communauté et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu de la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 19 juillet 2022,

ci-après « **la Collectivité** »,

d'une part,

Et

L'association France Nature Environnement Loire (FNE Loire), association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, n° SIRET 35328227000027 – APE 9499Z, dont le siège est situé 11 rue René Cassin - Maison de la Nature 42100 SAINT-ETIENNE, représentée par son co-président, Monsieur Jean-Pierre CHENEVAT

ci-après « **FNE Loire** »,

d'autre part,

Ensemble les « *parties* » ou individuellement la « *partie* »,

Il est convenu ce qui suit :

Le présent avenant vient modifier les articles 3 et 4 de la convention d'origine. Ces articles sont exposés ci-dessous dans leur nouvelle écriture.

Article 1 OBJECTIFS

FNE Loire s'engage à mettre en place les actions suivantes :

- **Action 1 : Formation des « Référénts de Sites de Compostage »**
Le maître composteur de FNE Loire réalisera 4 sessions de formation d'une journée, répondant au référentiel national de la prévention et gestion de proximité des biodéchets, pour former les Référénts des sites de compostage initiés par CCFE sur son territoire
- **Action 2 : Accompagnement des scolaires sur la thématique de l'eau dans le cadre des interventions E3D**
FNE Loire réalisera 6 projets pédagogiques de 3 animations, soit 18 interventions avec les classes préalablement identifiées par CCFE. Ces actions éducatives amèneront les élèves à découvrir et comprendre les cycles de l'eau et les enjeux liés à cette ressource
- **Action 3 : Stratégie « 0 Phyto »**
FNE Loire animera 5 ateliers en lien avec la stratégie « 0 Phyto » : ateliers « Jardiner au Naturel » à destination du grand public. Ces formations intégreront des liens avec la stratégie de déploiement des sites de compostage collectif menée par CCFE dans ces mêmes communes.
Action 3bis - En parallèle, FNE accompagnera la CCFE dans la formalisation de sa propre stratégie « 0 phyto » concernant l'entretien des espaces communautaires.
- **Action 4 : Sensibilisation du Grand Public à la nature et à l'environnement**
La CCFE en tant que partenaire sera associée à la préparation et au déroulement d'un évènement grand public portant sur la nature et l'environnement.
- **Action 5 : Entrées à l'Ecopôle**
Lors de diverses animations, la CCFE a besoin de pouvoir distribuer des lots. Les entrées à l'Ecopôle constituent une dotation parfaite car elles allient le rôle de cadeau, avec celui d'une sensibilisation des personnes qui deviennent alors visiteurs de l'Ecopôle. Dans le cadre de la présente convention, FNE fournira 200 entrées marquées au logo de CCFE.
- **Action 6 : Animation à destination des CME/CMJ**
La CCFE en tant que partenaire sera associée à la préparation et au déroulement d'un évènement visant à créer du réseau et de l'émulation entre les conseils municipaux des Jeunes et des enfants du territoire. Le format de cet évènement sera à déterminer entre CCFE et FNE.
- **Action 7 : Animations grand public dans le cadre du volet santé-environnement du CLS**
Dans le cadre de l'animation prévue à la fiche action n°1 du CLS, FNE réalisera 7 animations grand public sur les liens entre santé et environnement : Sorties natures ; ciné-débat... etc. L'objectif des ces actions sera de démontrer aux participants les liens entre environnement et santé, en s'appuyant notamment sur le concept d'une seule santé.

Article 2 MODALITES DE PAIEMENT

Au titre de l'année 2024, la subvention allouée par la Collectivité à FNE Loire sera de **24 500 €**.

Ainsi, en complément des 21 000 € versés au titre de la convention initiale, seront versés à l'association FNE 3 500 € supplémentaires à la signature du présent avenant. La Collectivité se réserve le droit de demander le remboursement de la subvention allouée si les justificatifs demandés à l'article 5 de la présente convention ne sont pas fournis avant le **1^{er} Février 2025**.

Il est important de bien conserver tous les justificatifs mentionnés ci-dessus, la Communauté de Communes de Forez-Est se réserve le droit de les réclamer à tout moment en cas de contrôle.

Cette subvention n'a aucun caractère de tacite reconduction au-delà de l'année 2024.

Fait en deux exemplaires originaux, le

Pour la Communauté de communes de Forez-Est
M. Pierre VERICEL
Président

Pour l'association France Nature Environnement Loire
M. **Jean-Pierre CHENEVAT**
Co-président



FNE Loire
11 rue Rene Cassin
42100 Saint-Etienne
04 77 41 46 60 •
loire@fne-aurs.org •